

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Nombres de Membres En exercice : 15 Nombre de Membres Présents : 11
--

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 02.12.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Régine BREHIN, Jean-Paul BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER.

Etaient excusés : Ms Lucie CHARPENTIER, Raphaël LAMY, Vanessa MENARD, Christophe TINNIERE.

Secrétaire de séance : Mr Romain LETREGUILLY

Objet : CONTRAT DE NETTOYAGE DES CANIVEAUX

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des résultats de la consultation relative au contrat de balayage mécanique des caniveaux de l'agglomération. La proposition de la société L.P.S., est la plus intéressante financièrement.

Ce nouveau contrat propose 7 passages annuels d'un circuit de 8.44 Km, avec une possibilité d'intervention ponctuelle si besoin. Ce circuit intègre l'ensemble des voies publiques de l'agglomération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les termes du contrat de balayage des rues avec la société LPS
- Autorise M. Le Maire à signer le contrat, ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL